



# COMMISSION SPORTIVE

## SECTION CALENDRIERS

### PROCES-VERBAL N° 1

---

Réunion du Mercredi 19 Juillet 2023 à 11 heures

---

**Présidence** : TERCIER Pierre

---

**Présents** : CHASLE Pierre, DELCROIX Laurent

---

**Assistent à la réunion** : BONNET Philippe (Membre du Comité de direction) - MERIOT Florence (Secrétaire de Direction)

---

#### **1 – ADOPTION PROCES VERBAL :**

Le procès-verbal de la Commission Sportive du 30 Juin 2023 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

#### **2 – ENGAGEMENTS 2023/2024**

La Commission enregistre l'ensemble des engagements, **sous réserves des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.**

La Commission enregistre le non-engagement des équipes suivantes en Championnat :

- ES VALLEE VERTE (courriel en date du 21 juin 2023 - non-activité partielle en seniors) – PV. Commission sportive du 30/06/2023

#### **Départemental 2 :**

- FC BERRY TOURAINE (courriel en date du 18 juillet 2023 – 1 seule équipe engagée en D4)

#### **Départemental 3 :**

- US RILLY/VIENNE (courriel en date du 13 juillet 2023 – non-activité en championnat seniors)
- EB SAINT CYR/LOIRE (courriel en date du 11 juillet 2023 – non-engagement de l'équipe seniors 3)
- US LIGNIERES DE TOURAINE (refus – non-engagement de l'équipe seniors 2)

#### **Départemental 4 :**

- AS VILLIERS AU BOUIN (courriel en date du 6 juillet 2023 – non-engagement de l'équipe seniors 2)
- ES VILLAINES LES ROCHERS (refus – non-activité partielle en seniors)
- AS VILLEPERDUE (refus – non-engagement de l'équipe seniors 2)

#### **Départemental 5 :**

- FC DU VAL DE CISSE (refus – non-engagement de l'équipe seniors 3)
- ST PIERRE AUBRIERE (refus – non-engagement de l'équipe seniors 2)

De ce fait, des places sont vacantes dans les championnats suivants :

La Commission décide d'appliquer les articles suivants :

**1. Article 23.1 des Règlements des Championnats « Senior Masculin » départementaux :**

- Si, par suite de défection ou de refus d'admission, la règle d'accession définie à l'article 17.4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts étant de toute façon appliquée, il était quand même nécessaire de compléter la D1, D2, D3, il serait fait appel à des clubs réglementairement relégués de ces Championnats respectifs (**excepté le dernier au classement**) avec application du coefficient Fair-play (article 3.3) pour déterminer ces clubs. Pour la D4, si, par suite de défection ou de refus d'admission, la règle d'accession définie à l'article 17.4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts étant de toute façon appliquée, il était quand même nécessaire de la compléter, il serait fait appel à des clubs réglementairement relégués de ce Championnat (**excepté le dernier au classement**) avec application du coefficient sportif (nombre de points divisé par nombre de matchs joués).

**2. Article 136 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football**

1. Les Ligues régionales et les Districts peuvent organiser des championnats, coupes et challenges, sous réserve des dispositions de l'article 137. Chaque Ligue régionale et chaque District est autorisé(e), par l'effet de la délégation qui lui a été consentie par la Fédération Française de Football et conformément à l'article L333-1 du Code du sport, à commercialiser les droits d'exploitation audiovisuelle, en direct, en léger différé ou en différé, en intégralité ou par extraits, quel que soit le support de diffusion et le mode de distribution, de tous les matches des compétitions qu'elle / qu'il organise. Dès lors, sauf décision contraire de la Fédération Française de Football et sans préjudice du droit pour cette dernière d'exploiter les images desdites compétitions sur ses propres plateformes digitales, aucune forme d'exploitation audiovisuelle des rencontres de compétitions officielles ne peut s'effectuer sans le consentement préalable et exprès de la Ligue ou du District concerné(e).

**2. Le règlement de ces épreuves fixe les dispositions régissant les accessions et les rétrogradations dans les différentes séries et celles destinées à combler les vacances éventuelles dans ces séries. Si aucune disposition n'est prévue dans ce dernier cas, la place vacante est comblée par le club qui suit celui ou ceux qui accèdent en série supérieure du fait de leur classement.**

3. La Commission réexamine les classements Fair-Play pour application du coefficient Fair-play (article 3.3) pour déterminer les équipes repêchées dans les différentes divisions.

**Départemental 1** : repêchage FC CHAMBRAY 2 en R3

La Commission, constatant que l'avant dernier, l'équipe PAYS LANGEAISIEEN FC 1 est déjà repêché en D1 suite au retrait de ES VALLEE VERTE 1 (PV. Commission sportive du 30/06)

Application de l'Article 136 des RG FFF et article 3.3 des RG des Championnats « Senior Masculin » départementaux : la Commission décide de faire accéder le meilleur second au fair-play de D2 :

- |   |               |
|---|---------------|
| <b>1. C.S. TOURANGEAU VEIGNE 1 (Poule B en 2022/2023)</b> | <b>- 1,22</b> |
| 2. FC GATINES CHOISILLES 1 (Poule A en 2022/2023)         | - 3,27        |

La Commission entérine la **montée en D1 de l'équipe du C.S. TOURANGEAU VEIGNE 1** en remplacement du FC CHAMBRAY 2.

**Départemental 2** : retrait FC BERRY TOURAINE et montée du C.S. TOURANGEAU VEIGNE 1

1. Application de l'Article 23.1 – FC VERON 1 étant déjà repêché, la Commission décide de repêcher l'avant dernier de la poule A : **ESO NOTRE DAME D'OE 1** en remplacement du FC BERRY TOURAINE 1.

2. Application de l'Article 136 des RG FFF et article 3.3 des RG des Championnats « Senior Masculin » départementaux - La Commission décide de faire accéder le meilleur second au fair-play de D3 :

- |   |  |
|---|--|
| <b>1 . U.S. PERNAY 1 (Poule A en 2022/2023)</b> | <b>- 1,81 (22 matchs joués : 40/22 matchs joués)</b> |
|---|--|

2. RC VAL SUD TOURAIN (Poule C en 2022/2023) - 1,90 (21 matchs joués – 1 match forfait non pris en compte dans le classement : 40/21 matchs joués – le classement Fair-Play paru sur le site ne tient pas compte du forfait général du club de CA LUZILLE problème informatique)
3. US MONTBAZON 1 (Poule D en 2022/2023) - 2,60 (22 matchs joués)
4. ES LA VILLE AUX DAMES 2 (Poule B en 2022/2023) - 2,81 (22 matchs joués)

La Commission entérine la **montée en D2 de l'équipe de U.S. PERNAY 1** en remplacement de C.S. TOURANGEAU VEIGNE 1

**Départemental 3** : retrait des équipes : US RILLY/VIENNE 1, EB SAINT CYR/LOIRE, LIGNIERES DE T. 2 (fusion Lignièrès et Bréhémont), repêchage de ESO NOTRE DAME D'OE 1 et montée de l'équipe PERNAY US 1

- Application de l'Article 23.1 – FC PAYS LANGEAISIEEN 2 étant déjà repêché, la Commission décide de repêcher l'avant dernier des poules A et C : **US RENAUDINE 2 et ES VALLEE DU LYS 1** en remplacement de US RILLY/VIENNE et EB SAINT CYR/LOIRE.
- Application de l'Article 136 des RG FFF - La Commission décide de faire accéder le meilleur second au coefficient sportif de D4 :

	Coefficient sportif	Situation au 17 juillet 2023	<u>Situation au 19 juillet 2023</u>
1. ES VAL DE VEUDE 2	2,61	D3	D3
2. AS FONDETTES 2	2,38	D3	D3
<b>3. AZAY CHEILLE SC 4</b>	<b>2,33</b>	<b>D4</b>	<b>D3</b>
<b>4. ESVES ST SENOCH 1</b>	<b>2,11</b>	<b>D4</b>	<b>D3</b>
<b>5. FC VAL DE BRENNE 2</b>	<b>2,11</b>	<b>D4</b>	<b>D3</b>
6. ACP TOURS 3	2,05	D4	D4

La Commission entérine les **montées en D3 des équipes de AZAY CHEILLE SC 4, ESVES SAINT SENOCH 1 et FC VAL DE BRENNE 2** en remplacement des équipes de ESO NOTRE DAME D'OE 1, LIGNIERES DE TOURAIN 2 et PERNAY US 1.

**Départemental 4 et Départemental 5 :**

La Commission note l'engagement de 70 équipes au total.

De ce fait, la Commission décide la suppression de la Départemental 5, conformément aux votes de l'Assemblée Générale du District du 29 juin 2023 sur ce point (si pas assez d'équipes (20 mini) pour faire 2 poules en D5, suppression de la D5).

Afin de permettre aux clubs d'engager de nouvelles équipes, la Commission décide de donner un délai supplémentaire d'engagement en D4 au **dimanche 27 août 2023**. Les calendriers seront établis la semaine suivante.

Toutefois, la Commission décide de fixer la 1<sup>ère</sup> journée de championnat au samedi 23/dimanche 24 septembre 2023.



\*\*\*\*\*

### **3. CHAMPIONNATS SENIORS 2023/2024**

#### **COMPOSITION DES POULES D1 à D3 (voir annexe 1) et Calendrier des journées (voir annexe 2)**

La Commission valide la composition des poules pour donner suite aux engagements des équipes seniors au 16 juillet 2023 **sous réserves des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.**

La Commission sportive informe les clubs des dates de reprise des championnats départementaux seniors :

-  **Reprise des championnats : samedi 9 / dimanche 10 septembre 2023 (D1, D2 et D3)**
-  **Reprise des championnats : samedi 23 / dimanche 24 septembre 2023 (D4)**

#### **Changement de date de rencontre - Demande spécifique des clubs :**

La Commission prend note des différentes demandes de report de dates (bal, loto...).  
Dans la mesure du possible, elle procède à des modifications au calendrier.

#### **COURRIERS DES CLUBS :**

##### **AVOINE O.C.C. – Courriel en date du 6 Juillet 2023**

- La Commission en prend note.

##### **ST AVERTIN SP. – Courriel en date du 11 Juillet 2023**

- La Commission en prend note.

##### **US MONTBAZON – Courriel en date du 10 Juillet 2023**

- La Commission donne un avis favorable à la demande de report des rencontres du 9 et 10 septembre 2023 (organisation de la Brocante du club).
- La Commission ne donne pas une suite favorable pour le week-end du 4 et 5 mai 2023. Toutefois une nouvelle demande pourra être étudiée après accord des deux clubs en présence au mois d'avril (avant dernière journée de championnat) en fonction des classements.

##### **EL.S. CHARGE – Courriel en date du 4 Juillet 2023**

- La Commission ne donne pas une suite favorable à la demande du club.

##### **FC LA MEMBROLLE-METTRAY (FC2M) – Courriel en date du 13 Juin 2023**

- La Commission ne donne pas une suite favorable à la demande du club.

##### **FC FERRIERE SUR BEAULIEU – Courriel en date du 3 Juillet 2023**

- La Commission étudiera la demande à la confection des calendriers.

##### **FC VAL DE CISSE – Courriel en date du 18 Juillet 2023**

- La Commission étudiera la demande à la confection des calendriers.

\*\*\*\*\*

#### **5 – CHAMPIONNATS JEUNES U18/U15/U13 ELITE – U17 – U12 :**

Le Département Jeunes et Technique et la Commission sportive étudieront les engagements dans les semaines à venir.

\*\*\*\*\*

## **6 – ENGAGEMENTS DES EQUIPES 2023/2024 sur FOOTCLUBS :**

Les clubs doivent impérativement vérifier les terrains affectés sur les équipes et les horaires.  
Rappel : Si entente, **le club leader doit impérativement enregistrer l'entente sous foot clubs.**

### **Dimanche 27 Août 2023 :**

- Seniors - Départemental 4
- Coupe Seniors Marcel Bacou
- Challenge Départemental 4
- Sénior Féminine à 11
- Sénior Féminine à 8
- Coupe Féminine

### **Dimanche 10 Septembre 2023 :**

- Féminines U18 – U15 – U13 et U11
- U18 Brassage Masse + Coupe U18
- U15 Brassage Masse + Coupe U15
- U13 Brassage Masse
- U11

**U7-U9 :** Inscription des équipes sur foot clubs.

\*\*\*\*\*

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District d'Indre et Loire de Football ([secretariat@indre-et-loire.fff.fr](mailto:secretariat@indre-et-loire.fff.fr)), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 44 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts : - dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition - dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

Fin de la réunion à 17 heures.

**Pierre TERCIER**

Président de séance

**Laurent DELCROIX**

Secrétaire de séance



**Annexe 1 - COMPOSITION DES POULES SENIORS**  
 sous réserves des modifications qui pourraient y être apportées  
 suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours  
 sous réserve de validation par le Comité de direction

Départemental 1 - Soir De Match	
	Amboise AC 1
	Chanceaux As 1
	Descartes Sg 1
	Etoile Verte Fc 1
	Ouest Tourangeau Fc 3
	Pays Langeaisien Fc 1
	Renaudine Us 1
	La Riche Racing 1
	Saint Cyr Sur Loire Eb 2
	Saint Pierre Des Corps 1
	Tours Olympique 1
	Veigné Cs 1



Départemental 2 - Ec Consulting		
Poule A		Poule B
Chargé Es 1		Avoine O. Chinon C. 3
Fondettes As 1		Azay Cheillé Sc 3
Gâtine Choisilles Fc 1		Bourgueil Es 1
La Membrolle Mettray Fc2m 1		Chambray Fc 3
Montlouis Fc 3		Champigny Us 1
Notre Dame D'Oé 1		Joué Portugais Us 2
Pernay Us 1		Lignières Us 1
Saint Symphorien FA 1		Monts As 2
Tours ACP 2		La Riche Racing 2
Tours ASPO 1		Val De Veude Es 1
Val De Brenne Fc 1		Véretz Azay Larcay 1
Villiers Au Bouin As 1		Véron Fc 1



## Départemental 3 - Adwork'S Intérim

Poule A	adwork's Travail Temporaire	Poule B
Chanceaux As 2		Amboise Ac 2
Fondettes As 2		Esvres/Indre 1
Gâtine Choisilles Fc 2		Etoile Verte Fc 2
Luynes As 1		Loire et Vignes Us 1
La Membrolle Mettray Fc2m 2		Renaudine Us 2
Monnaie Us 2		La Riche Racing 3
Nouzilly Saint Laurent 1		Saint Martin Le Beau 1
Pays de Racan As 1		Saint Pierre Aubrière 1
Saint Symphorien Fa 2		Tours Sud As 1
Tours Déportivo Espagnol 1		Val de Brenne Fc 2
La Ville Aux Dames Esvd 2		Val De Cisse Fc 1
Villedomer As 1		Véretz Azay Larcay 2
Poule C	D3 INDRE ET LOIRE adwork's	Poule D
Descartes Sg 2		Antogny le Tillac 1
Esves Saint Senoch 1		Azay Cheillé Sc 4
Ferrière sur Beaulieu 1		Bouchardais Af 1
Loches Ac 2		La Celle Saint Avant 1
Pays Montrésorois Fc 1		Le Richelais Foot 2
Ports Nouâtre Us 1		Montbazou Us 1
Rcvi 1		Pays Langeaisien Fc 2
Saint Avertin Sp. 1		St Nicolas de Bourgueil 1
Sainte Maure Maillé Fc 1		Saint Pierre Des Corps 2
Val de Cher FC 37 1		Saint Benoit la Forêt 1
Val Sud Touraine Rc 1		Val de Veude Et. S. 2
Villeperdue Sc 1		Vallée Du Lys Asvl 1



## Annexe 2 – CALENDRIER DES JOURNEES SENIORS

sous réserves des modifications qui pourraient y être apportées  
suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours  
sous réserve de validation par le Comité de direction

### Calendrier des Compétitions Départementales 2023/2024

V	S	D	mois	D1 à D3	D4
	Vac. Scol.			Poule à 12	Poule à 10
	WE - Férié				
1	2	3	sept		
8	9	10	sept	3A	
15	16	17	sept		
22	23	24	sept	4A	1
29	30	1	oct	COUPE - MR	CHALLENGE 1ère phase
6	7	8	oct	5A	2
13	14	15	oct	1A	CHALLENGE 1ère phase
20	21	22	oct	6A	3
27	28	29	oct	MR	MR
3	4	5	nov	7A	4
10	11	12	nov	8A	MR
17	18	19	nov	COUPE - MR	CHALLENGE 1ère phase
24	25	26	nov	9A	5
1	2	3	déc	10A	6
8	9	10	déc	MR	MR
15	16	17	déc	11A	7
22	23	24	déc		
29	30	31	déc		
5	6	7	janv		
12	13	14	janv	COUPE - MR	CHALLENGE 2ème phase - J1
19	20	21	janv	MR	MR
26	27	28	janv	2A	8
2	3	4	fév	2R	9
9	10	11	fév	1/16	CHALLENGE 2ème phase - J2
16	17	18	fév	3R	10
23	24	25	fév	4R	11
1	2	3	mars	1/8	
8	9	10	mars	5R	CHALLENGE 2ème phase - J3
15	16	17	mars	6R	12
22	23	24	mars	7R	13
29	30	31	mars	MR	MR
5	6	7	avr	8R	14
12	13	14	avr	9R	15
19	20	21	avr	10R	16
26	27	28	avr	1/4	MR
	M1		mai	MR	MR
3	4	5	mai	11R	17
M7	M8	J9	mai	MR	MR
10	11	12	mai	MR	MR
17	18	19	mai	1R	18
L20			mai		
24	25	26	mai	1/2	CHALLENGE 2ème phase - J4
31	1	2	juin	Finale	Finale - CHALLENGE
7	8	9	juin		
14	15	16	juin		
	22	23	juin		